S.A.S MARSON
8 bis, route du Mas Stes Puelles
VILLENEUVE LA COMPTAL
BP 11351
11493 CASTELNAUDARY CEDEX
SIRET 438 658 684 00016

Entreprise : .....
Adresse : .....
Tél / Fax : .....
Port : 06 09 08 82 75
Mail : contact@marson.FR

COMMUNE DE Montferrand

DOSSIER DE RECOLEMENT

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. Pradel Claude

Adresse : Campagne Peraboue
11320 Montferrand

serge.parato@ccclo.fr

ELEMENTS DU DOSSIER

Filière préconisée installée:

EXEMPLE :

FOSSE TOUTES EAUX DE 3 000 LITRES AVEC PREFILTRE INTEGRE, SUIVIE D'UN FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE DE 25 M^2

Documents à fournir :

- Plan de récolement
- Photos du chantier (si possible)
- Fiche technique des matériaux utilisés (fosse toutes eaux, bac à graisse, regards, extracteurs, microstation, etc…)
- Document et bon de livraison de la fosse toute eaux, bac à graisse, et (ou) microstation
- Bon de pesée ainsi que provenance des différents matériaux constituant les ouvrages, à savoir : ~~sable filtrant~~, ~~sable de calage~~, gravier 20/40 (l'entreprise veillera à ce que les copies de ces documents soient visibles)
- ~~Courbe granulométrique et teneur en CaC03 du sable filtrant~~
- ~~Bon de vidange des ouvrages existants ainsi que lieu de dépotage (si nécessaire)~~
- Conseil d'utilisation et d'entretien
- Assurance décennale
- PV de réception

POINT.P
Matériaux de Construction
. RÉPONSE PROFESSIONNELLE

EXEMPLAIRE CLIENT

B O N B294839

du 30-07-2019

CASTELNAUDARY 3327
7 RUE J B PERRIN
ZI D'EN TOURRE

11400 CASTELNAUDARY
Tel:04 68 94 50 90 Fax:04 68 23 00 69
CASTELNAUDARY@POINTP.FR

SBKT5Z CEE : FR
SIRET : 438 658 684 00016
SASU EGB MARSON STEPHANE
SAINTE PUELLE
LIEUDIT
BP 11351 VILLENEUVE LA COMPTAL
11400 VILLENEUVE LA COMPTAL

HORAIRES D'OUVERTURE: 7H30 - 12H00 / 13H30 - 17H30 SAMEDI MATIN 8H00 - 11H45

A.T.C No 0216.: BATIGNE GUILLAUME.
Chantier A1267: DEPOT
Vendeur 0182.: LASSALLE ALEXANDRINE
Origine.....:

Teleph/Fax.: 04 68 23 16 49 / 04 68 23 16 49
Contact....: ESQUIROL FRED
Tel mobile.: 0611306765

Nombre		Article	Designation	Quantite UV	EUR/UV	Mnt EUR HT	T
			> BON ENLEVE/MAGASIN <				
12.00	PI	3014312	Tuyau d'épandage PVC diamètre 100 mm longueur 4m Réf. 11483961001 Gris	48.00 M	2.36	113.28	K
1.00	PI	1824593	Coude mâle femelle 87°30 simple diamètre 100mm CT8 Gris	1.00 PI	5.28	5.28	K

SIGNATURE CLIENT / VISA CONTROLE

T	Taux %	Base (EUR)	TVA (EUR)
K	20.00%	118.56	23.71

H.T	118.56 E
TVA	23.71 E
TTC	**142.27 E**

ette livraison est acceptée suivant nos conditions générales de vente indiquées au dos du présent document que l'acquéreur reconnaît avoir accepté y compris la clause de réserve de propriété.

S.A.R.L.
SABLIERES
LARRUY

Siège
42 rue des sablières
11150 BRAM

Sable
Graviers
Transport

Chargement Domaine les Brugues
Tèl : 04 68 76 11 58
Mèl : sabliere-larruy@orange.fr

Destiné Client
Bon N° 1505
Heure 07H47

Bram le 30/07/2019

LIENT Stéphane MARSON TERRASSEMENT
RODUIT 20/40
LAQUE BQ 085 BC
RIS EN SABLIERE

Signature

RUT. tonne 24,900
ARE. tonne 12,500
IET. tonne 12,400

SARL BETONS ET AGREGATS CHAURIENS
Rue Joseph Jacquard
Z.I. en Tourre
11400 CASTELNAUDARY
Tél. 04 68 23 07 45
Fax 04 68 94 19 08

CASTELNAUDARY LE 29 7 19 **BON DE LIVRAISON** N° 11533

M^R ENT MARSON

CHANTIER DE SJ

Heure Départ	Heure Arrivée	Départ Chantier	Quantité d'eau ajoutée sur le chantier à la demende du client	Type de Béton	Agrégats	Quantité	Prix Unitaire H.T.	TOTAL
					20/40 R.	6T500		

Consistance : F P TP FL

Classe de Résistance :

Transport :

Classe Environnement :

Equivalence Dosage :

Ciment-Nature et classe :

Adjuvantation :

Granulats : 20/40

Le temps de livraison pour un camion de 6 m3 ne doit pas dépasser 3/4 H. Au-delà, un forfait d'attente sera facturé.

Emargement du responsable du chantier pour decharge et acceptation

DÉPART CENTRALE ☒

TOUPIE ☐ BENNE ☐ ZONE

Véhicule N° LH

Chauffeur

TOTAL HT

T.V.A.

TOTAL T.T.C.

Par temps chaud ou venté, nous déclinons, toute responsabilité sur les fissurations dues au retrait du béton - Un produit de cure, à la charge du client, ou un arrosage du béton lors de la prise, est nécessaire pour diminuer ces phenomenes dus aux conditions de mise en ceuvre.

FRANS BONHOMME
tubes et raccords plastiques

[illegible] AV FOURRASTIER ET [illegible]
[illegible] VILLEMAUROUX
TEL : 04 [illegible] 94 [illegible]
FAX : 04 68 04 [illegible]

D.L.	N° CLIENT	R.T.	M.R.	CD
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

CLIENT	ADRESSE LIVRAISON
MARSON TERRASSEMENT 11400 VILLENEUVE LA COMPTAL TEL: 0610590258 CONTACT: TEL CONTACT:	

BON DE LIVRAISON EX 2080 No 472159 du 26/07/2019 10h21
commande No 435300134[illegible] cree le 26/07/2019 09h59
01/01

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	C.U.	PRIX UNITAIRE BRUT	% REMISE	PRIX UNITAIRE NET	MONTANT H.T.
[illegible]	TRADEC						
[illegible]	FOSSE TTES EAUX BIRELO PE 3.0M3	[illegible]	[illegible]	1769.91			
[illegible]	TAB.PAS DIR.LESTE 315X125	1.00	PCE	119.15		530.00	530.00
[illegible]	PLAQ.TPE [illegible]	2.00	PCE	18.29		22.65	22.65
25635 P	COUDE 87.30 M1 D100	2.00	PCE	14.73		3.66	7.32
[illegible]	BOITE REPART.ET BOUCLAGE MILLENIUM	2.00	PCE	170.64		2.96	11.83
[illegible]	REG.BR.HYD.ART.PVC315 C250RBA360EU	1.00	PCE	149.72		52.70	105.40
	HORS [illegible]					43.42	43.42

Colisage
☐ Enlèvement ☐ Expédition ☐ Port payé ☐ Port dû
Transporteur :

TOTAL QUANTITÉS [illegible]

NOM
SIGNATURE

MONTANT HORS TAXES	720.62
T.V.A. %	
TOTAL A PAYER	

FRANS BONHOMME

CLIENT	ADRESSE LIVRAISON
[illegible]	

D.L	N° CLIENT	R.T.	M.R.	CD
[illegible]				

Bon de livraison en cours N° [illegible] du 20/11/2019 16h03
Commande N° [illegible] cree le 20/11/2019 16h01
01/01

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	C.U.	PRIX UNITAIRE BRUT	% REMISE	PRIX UNITAIRE NET	MONTANT H.T.
[illegible]	[illegible]	10,00	PCE	14,03		2,81	28,10
[illegible]	[illegible]	10,00	PCE	17,41		3,49	34,90
[illegible]	[illegible]	2,00	PCE	16,79		3,36	6,72
[illegible]	[illegible]	3,00	PCE	20,27		4,06	12,18
[illegible]	[illegible]	3,00	PCE	7,94		1,59	4,77
[illegible]	[illegible]	2,00	PCE	11,31		3,40	6,80
[illegible]	[illegible]	1,00	PCE	17,17		11,90	11,90
[illegible]	[illegible]	40,00	M	0,24		2,55	102,00

Colisage

☐ Enlèvement ☐ Expédition ☐ Port payé ☐ Port dû

Transporteur :

TOTAL QUANTITÉS [illegible]

NOM

SIGNATURE

MONTANT HORS TAXES 207,37

T.V.A. %

TOTAL A PAYER

S.A.S. au Capital de 50 524 256,82 €
Siège Social : FRANS BONHOMME - Z.I. n° 1 - 3 rue Denis Papin - CS 10238 - 37302 JOUE LES TOURS CEDEX
TEL 02 47 35 33 33 - Fax 02 47 35 33 00
R.C.S. Tours 383 706 397 - SIRET 383 706 397 00049 - APE 4673A
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 27 383 706 397
LES REGLEMENTS PAR VIREMENT DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS A

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

L'entretien régulier des ouvrages est important pour le bon fonctionnement de l'installation.
Les opérations de vidange feront l'objet d'un document attestant du travail effectué. L'entretien des appareillages électromécaniques sera consigné dans un carnet tenu à jour.
L'entretien et la maintenance devront se référer aux recommandations du fabricant ou à défaut selon les indications suivantes considérées comme un minimum :

- **Fosse toutes eaux** : Vidange tous les 4 ans en moyenne ou si volume de boue >50% de la hauteur sous fil d'eau de la fosse
- **Système agréé (ou microstation)** : La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boue, qui ne doit pas dépasser 30 % du volume utile du décanteur. Elle peut s'échelonner entre plusieurs interventions par an, et une intervention tous les 4-5 ans voire plus, suivant modèle et utilisation. Se référer au guide d'utilisation dans tous les cas.
- **Bac à graisse** : inspection trimestrielle avec écrémage ou vidange si nécessaire.
- **Préfiltre décolloïdeur intégré ou non à la fosse** : contrôle visuel et/ou nettoyage de la pouzzolane ou des matériaux filtrants au minimum 1 fois par an - Remplacement des matériaux filtrants tous les 2 ans ou selon leur degré de colmatage.
- Surveillance régulière des **canalisations**, de la **ventilation**, des **autres équipements**...

Toutes les opérations d'entretien devront être effectuées par une société spécialisée et l'élimination des matières de vidange sera effectuée conformément aux dispositions réglementaires prévues par le plan départemental d'élimination des déchets et assimilés.

Cette étude est réalisée suite à une demande précise pour un client défini.
Toute modification du projet ou de la parcelle et tout changement de propriétaire sans consultation du bureau d'étude Conseil Energie Habitat, invalide l'étude de filière et toute forme de responsabilité et d'engagement de Conseil Energie Habitat.
L'ouvrage d'assainissement autonome devra faire l'objet d'un contrôle par la collectivité avant son remblaiement menant à la délivrance d'un certificat de conformité par celle-ci.
Nos dossiers sont adressés au demandeur sous format numérique.

Il est fortement recommandé avant la phase travaux de réaliser un relevé topographique précis, afin de respecter les pentes d'acheminement des eaux ainsi que la profondeur du fond de fouille de l'ouvrage prescrites dans ce rapport. Ce levé topographique permettra en outre de définir la hauteur du vide sanitaire à mettre en place (cas d'une construction) et définira si une pompe de relevage est nécessaire ou non.
Le présent rapport et les plans qui y sont inclus ne constituent pas un dossier de maîtrise d'œuvre et ne peuvent être en aucun cas utilisés en l'état comme plan d'exécution. Ce rapport est destiné uniquement à des fins de permis de construire ou d'autorisation de travaux.
Si des éléments nouveaux, n'ayant pu être détectés au cours des opérations de reconnaissance sont mis en évidence lors de reconnaissances complémentaires, ou lors de l'exécution des fouilles ou des fondations, ceux-ci sont de nature à rendre caduc nos prescriptions énoncées dans le présent document.

Tous défauts d'entretien ou de maintenance de la filière complète d'assainissement autonome ne sauraient entraîner la responsabilité de Conseil Energie Habitat.

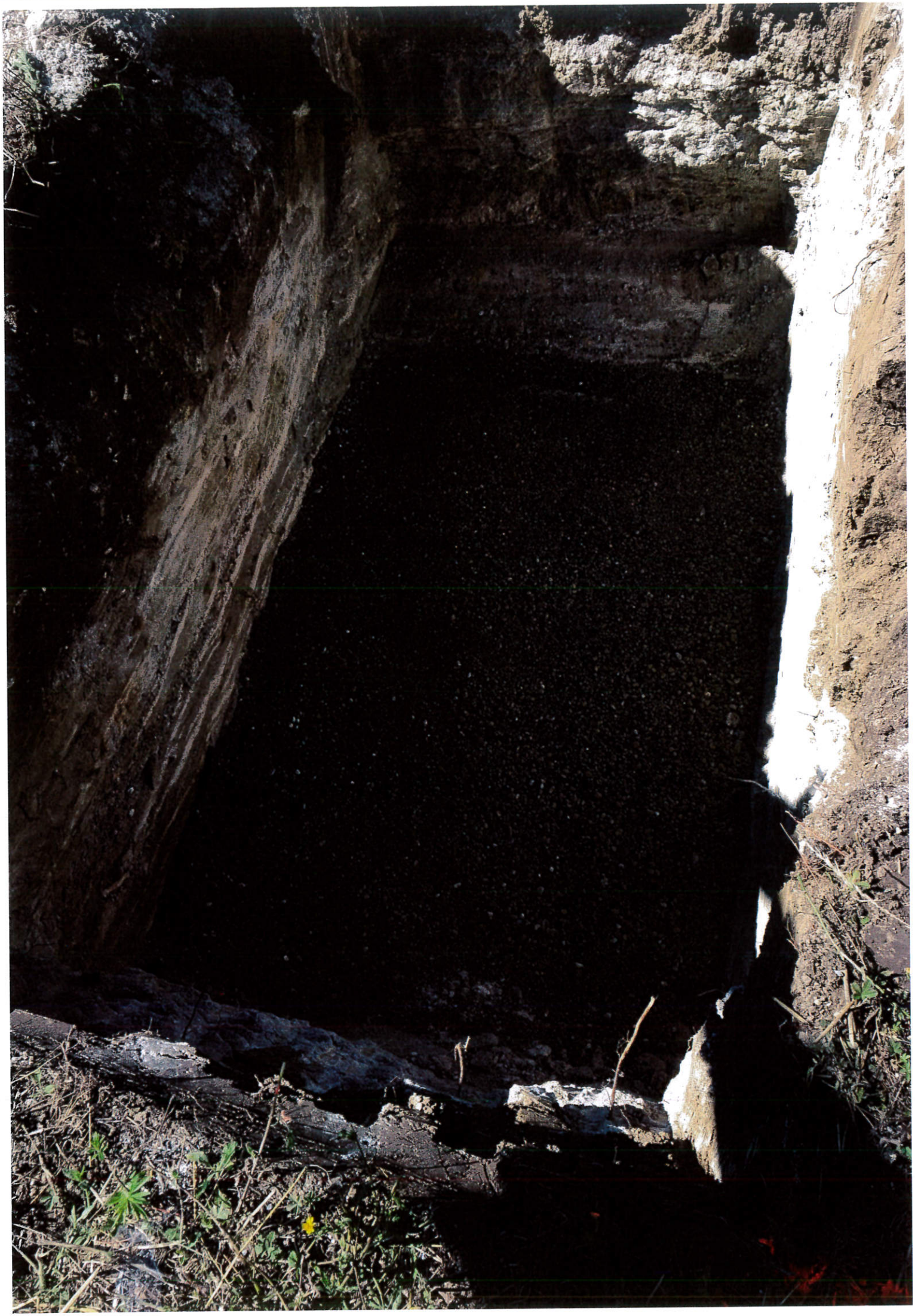

DOOSAN
95z

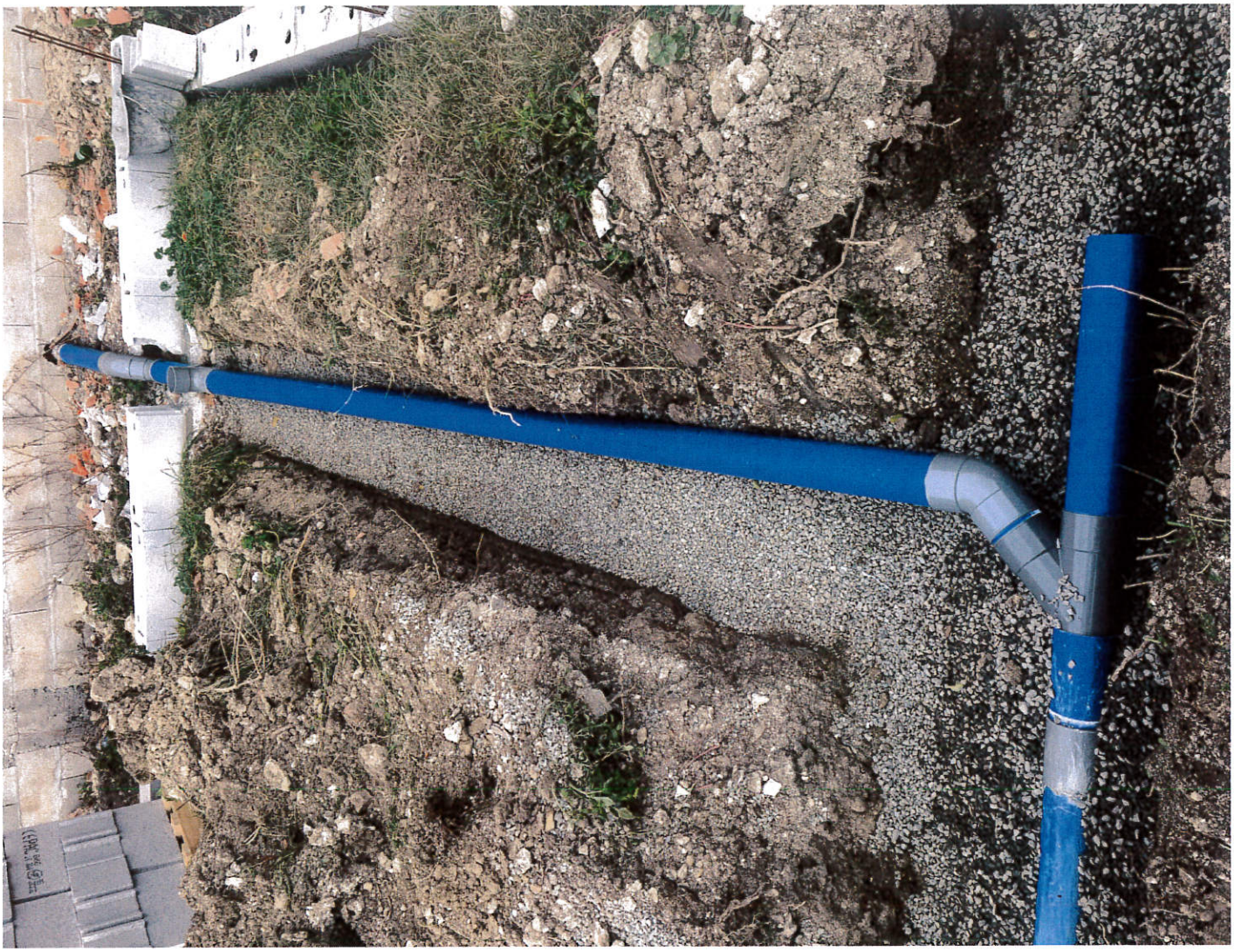

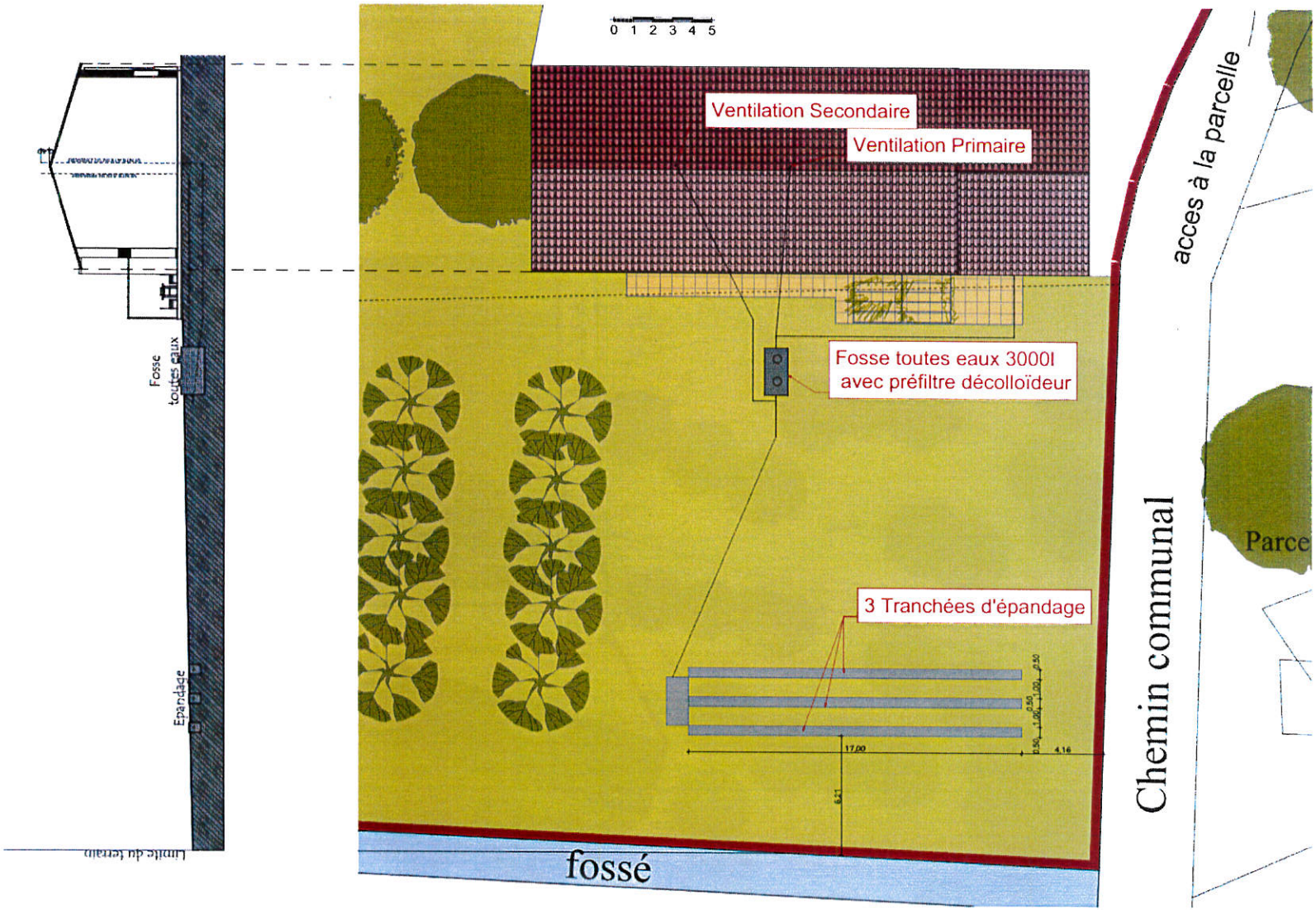

Maître d'œuvre	Maître d'ouvrage	Projet		Mission limitée au permis de construire: ces documents sont exclusivement les pièces graphiques composant le permis de construire . Compte tenu de éléments fournis et demandés par le maître d'ouvrage, Structur'M décline toutes responsabilités en cas d'utilisation de ces documents comme pla d'exécution des travaux .Ces plans ne sont ni des quantitatifs ni des estimatif qui restent à la charge des entreprises. Les sections des éléments de structur ainsi que toutes les particularités de l'ouvrage feront l'objet d'une étud spéci□que par les entreprises concernées. Les cotations sont données à titr indicatif et devront être véri□fiées par le ou les entrepreneurs avant travaux
VIELMAS Marie Bénédicte Architecte Diplomé d'Etat H.M.O.N.P 10 rue des Tourquaires 09270 MAZERES TEL.: 09 63 41 78 10 - 07 77 00 32 62 structur.mp@orange.fr Inscrite à l'ordre des architectes de Midi Pyrénées sous le numero S 145 66	M et Mme PRADEL Claude et Gisèle 54 Rue des Amidonniers 31000 TOULOUSE	Réhabilitation d'une grange en habitation Lieu dit Ferrabouc 11320 MONTFERRAND	- PLAN DE MASSE ZOOM -	
		Dossier de demande d'Assainissement autonome	23/01/2018	

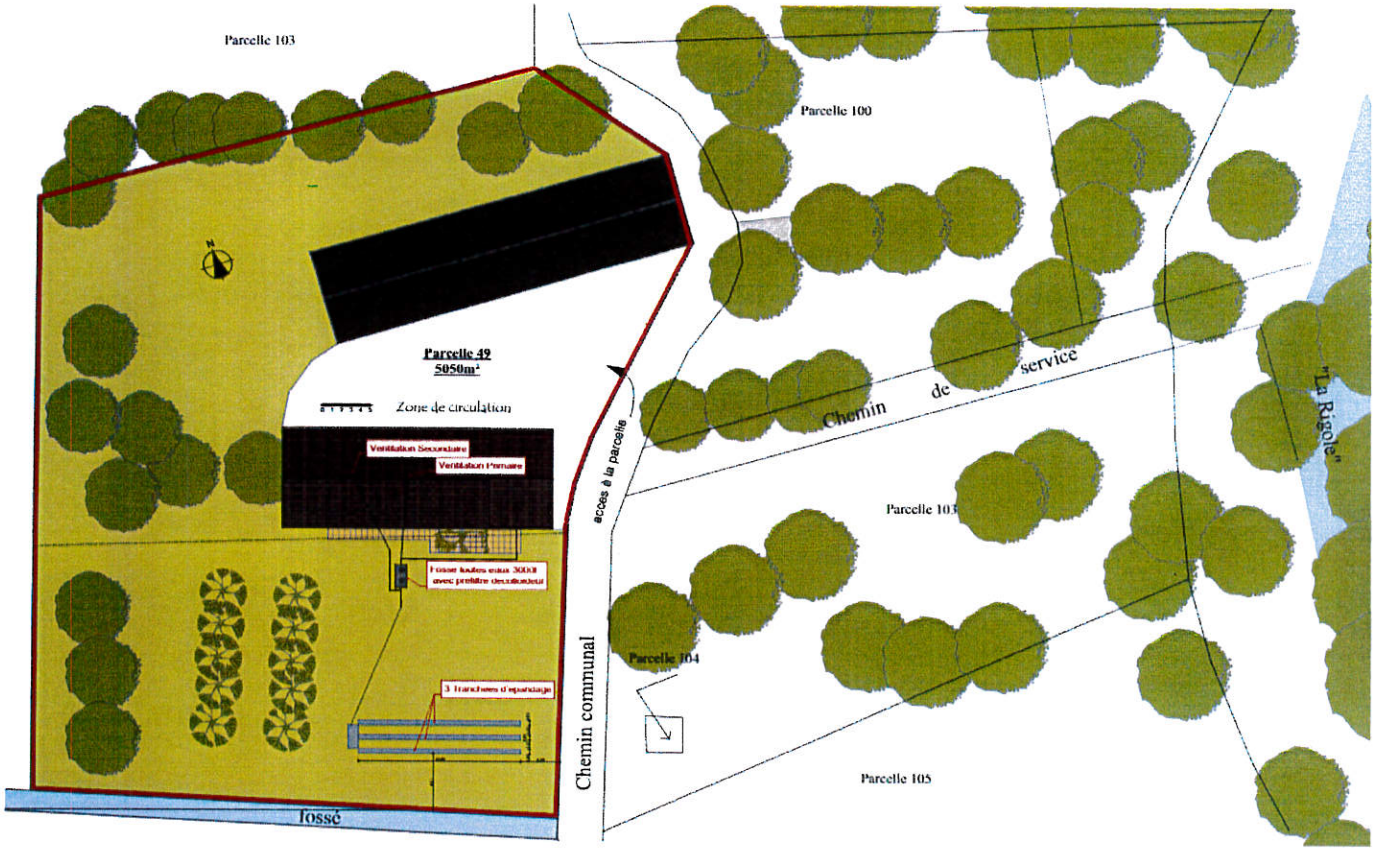

Maître d'œuvre	Maître d'ouvrage	Projet		
VILLMAS Marie Bénédicte Architecte Diplomé d'Etat H.M.O.N.P 10 rue des Tourquières 09270 MAZIERES TEL : 09 63 41 78 10 - 07 71 00 52 52 structur.m@orange.fr Inscrite à l'ordre des architectes de Midi Pyrénées sous le numéro 5 145 66	M et Mme PRADEL Claude et Gisèle 54 Rue des Amidonniers 31000 TOULOUSE	Réhabilitation d'une grange en habitation Lieu dit Ferrabouc 11320 MONTFERRAND	- PLAN DE MASSE -	Mission limitée au permis de construire : ces documents sont exclusivement les pièces graphiques composant le permis de construire . Compte tenu de éléments fournis et demandés par le maître d'ouvrage, Structur'M décline toutes responsabilités en cas d'utilisation de ces documents comme plans d'exécution des travaux. Ces plans ne sont ni des quantitatifs ni des estimatif qui restent à la charge des entreprises. Les sections des éléments de structure ainsi que toutes les particularités de l'ouvrage feront l'objet d'une étude spécifique par les entreprises concernées. Les cotations sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par le ou les entrepreneurs avant travaux.
		Dossier de demande d'Assainissement autonome	23/01/2018	